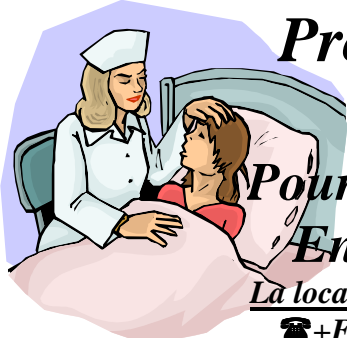


Un atout vis-à-vis des services sociaux, une référence pour les familles :

V
A
L
O
R
I
S
E
R

L
A
V
I
E



Profil de la Garde-Malade à domicile

APIA
asbl

**Pour vos demandes d'informations
En Wallonie, Bruxelles & littoral :**

La localité et l'heure souhaitée : J-N-We-24Hx24 logée-1sem/2

+Fax.04 250 43 31 ou apia-senior@skynet.be pour détails

La garde-malade répond à un certain nombre de besoins.

Les gardes-malades ne sont pas des aides ou assistantes ménagères.

★ Nos gardes-malades proposées ont au moins une formation équivalente à aide soignante et ont une expérience en milieu hospitalier ou en maison de repos

- La garde-malade traite chaque demande *personnellement et individuellement avec la famille* (1) selon les cas envisagés.
- Par l'écoute, elle assure l'accompagnement relationnel du malade avec une surveillance effective et constante, exclusivement au domicile, de jour ou de nuit ; durant des demi-journées, des journées ou des nuits entières ; occasionnellement ou durant plusieurs semaines, voire plusieurs mois.
- Elle exécute son travail, à l'exclusion de tâches ménagères et de soins médicaux qui sont de la compétence et accomplies par des services subventionnés à cet effet par l'INAMI ou le ministère de l'emploi.
- Comme indiqué au verso elle apporte les aides et besoins fondamentaux nécessaires à la personne qu'elle accompagne quotidiennement (alimentation, boissons, administration des médicaments selon les prescriptions, lieux d'aisance, hygiène corporelle, sommeil, confort et bien-être) hormis les services subventionnés évoqués plus haut.
- Tous les besoins matériels doivent être mis à la disposition de la garde-malade. Elle ne s'occupe pas de la gestion financière des besoins des malades et autres membres de la famille, ce qui engagerait une responsabilité qui n'est pas sienne. La garde-malade ne peut être tenue responsable de la disparition d'argent, de cartes bancaires ou autres documents traînant le plus souvent avec négligence et dont elle n'a nul besoin pour accomplir son travail.
- La garde-malade tient en permanence un agenda ou carnet de liaison de ses rendez-vous, des heures de prestations et de toute anomalie constatée qu'elle fait viser quotidiennement par le responsable de famille et autres prestataires.
- En situation d'urgence la garde-malade doit disposer de tous les éléments de contacts nécessaires vers le responsable de famille, le médecin, l'infirmière de service ou en cas de défection de ceux-ci elle s'adresse au ☎100-112.
- En cas de constat de maltraitance, de manque de soins médicaux ou d'hygiène et à défaut d'une justice largement incompétente pour intervenir en ces matières, la garde-malade a le droit le plus strict de renoncer à cet emploi en avertissant d'abord tous les intervenants cités plus haut ainsi que l'APIA-SENIOR.

(1) A défaut de famille avec le service social concerné.

Compétences professionnelles de la garde-malade.

- Bien que la profession ne dispose d'aucun statut officiel de reconnaissance à domicile de leurs compétences, les personnes libres d'emploi acceptées sur les fichiers du dispatching « SOS Gardes-Malades » doivent apporter la preuve de connaissances médicales suffisantes liées aux différents âges de la vie. APIA complète leur expérience par diverses formations d'éthique, de déontologie, de préservation des facultés, de la volonté individuelle de conservation d'autonomie, du respect de la vie privée et des convictions de chacun. Les recommandations concernant les personnes atteintes d'Alzheimer sont particulièrement observées.
- Comme dans tous les domaines d'aides sociales et juridiques de 1^{ère} ligne dont s'occupe APIA depuis 1995, l'association est à l'écoute constante et gratuite des familles aussi bien que des gardes-malades.
- S'il apparaît qu'une garde-malade n'accomplit pas sa tâche avec satisfaction, APIA n'a d'autre solution que d'appliquer la seule sanction dont elle dispose, consentie lors de l'inscription: la suppression hors de ses fichiers d'offres d'emplois de la personne concernée et son remplacement. Une motivation efficace depuis la création du service en 1999 !

LISTES TENUES A JOUR PAR PROVINCES ET LOCALITES + listes des disponibilités immédiates.

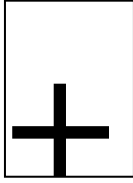
Aides aux Personnes Isolées Agées : APIA asbl

Siège social rue Joseph Vrindts 2/21-5ème B-4460 Grâce-Hollogne Compte IBAN BE06 0001 3885 7722

☎+ FAX (32)04-250.43.31 même le soir et le week-end

-Moniteur.belge 868695 E-Mail : apia-senior@skynet.be

Médecin de garde : ☎ 1733.



« SOS Gardes-Malades » TRES IMPORTANT A LIRE PAR TOUTES :

A DOMICILE COMME EN CLINIQUE, L'HYGIENE EST PRIMORDIALE !

L'hygiène des intervenants est une garantie de santé et de sécurité pour tous, vous incluse car le risque existe aussi de communiquer maladies et épidémies du malade à votre famille.

- Le malade ou la personne affaiblie a presque toujours des défenses immunitaires réduites ; c'est-à-dire qu'elle est sujette à développer un certain nombre de risques, d'attraper des microbes, bactéries et des virus aisément transmissibles par le sang, des blessures, en toussant, lors d'un éternuement et par l'élimination des excréments. Il est donc important que le malade fasse l'objet d'une toilette journalière. **Fumer est malsain pour le malade et son entourage voire dangereux s'il y a utilisation d'un appareil respiratoire !**
- Il est bon de faire contrôler par le médecin si le malade est en ordre de vaccins, la plupart gratuits - grippe, pneumocoque, allergies, tétanos - afin de réduire votre responsabilité et d'augmenter votre sécurité. Ces vaccins sont normalement inscrits sur la carte personnelle de vaccination dont dispose le malade. A noter que trop souvent, les médecins, infirmières, aides-soignantes, gardes-malades eux-mêmes non vaccinés sont les premiers vecteurs de maladies transmissibles en passant de malade en malade et personnes saines.
- La réduction des défenses immunitaires peut avoir diverses raisons : la maladie, le grand âge, la dépression nerveuse, la solitude, l'anorexie ou une dénutrition causant la perte des vitamines et des sels essentiels...
- Manipuler des linges souillés, draps, mouchoirs, essuies, langes peut transmettre une maladie, en particulier les staphylocoques dorés intestinaux très difficiles à éliminer. Le pneumocoque et l'hépatite se transmettent des adultes aux enfants mais aussi des enfants aux adultes par manque de désinfection.
- L'emploi d'instruments médicaux, seringues, rasoirs, peignes mal désinfectés est souvent cause de transmission de Sida et d'hépatites s'il y a contact sanguin. Les soins pédicures aux diabétiques, avec des instruments mal désinfectés sont également la cause très fréquente d'amputations !
- Le linge hospitalier, draps, essuies, mouchoirs non lavés à très haute température permettent aussi la transmission d'épidémies de poux et de gale. La lessive à 40° et moins est donc à proscrire.
- Boire dans un verre malpropre ou au goulot de la bouteille multiplie jusqu'à vingt fois le nombre de microbes et de virus contenus ou transmis dans la boisson.
- Les pansements et les langes ne vont jamais à la poubelle mais sont brûlés ou enfermés dans des sacs spéciaux, tandis que les seringues sont placées dans une bouteille fermée.
- Fumer dans la chambre d'un malade est une faute grave, même si le malade est lui-même fumeur !
- **Lors de la récente pandémie, la recommandation de se laver fréquemment les mains a eu pour conséquence une réduction de 30% des hépatites virales !** Lors des soins ou pendant un repas, l'hygiène n'est pas seulement la propreté des mains lors des toilettes, mais surtout leur désinfection à l'aide d'un liquide tel que Javel ou une crème aseptique après *chaque* manipulation de *chaque* malade...et des soins personnels. Avoir les ongles courts réduit les risques de transmettre des souillures dans la cuisine, service des repas... comme aux WC. Un uniforme spécifique durant la garde, régulièrement lavé, fusse un tablier n'a rien d'un luxe. *Les Télé de « polices scientifiques » ont popularisé abondamment que sous les ongles fourmillent des polycultures de microbes, virus et cent autres corps étrangers infectieux!*

Beaucoup de personnes âgées se plaignent de trop petits revenus pour se soigner, prendre une garde-malade, entrer en maison de repos, entrer en clinique, mais...combien sont informées de leurs droits sociaux ?

Consultez notre rubrique « vos questions »

Robert Balsaux, président de l'APIA-SENIOR asbl